

## Votre check-list de préparation au contrôle bio 2021 Première année de reconversion (R1)

**Veillez lire attentivement les points suivants et vous préparer à votre contrôle bio à l'aide de cette liste.**

### Les documents les plus importants en bref :

- ⇒ Plan et liste des parcelles
- ⇒ Journal des prés / carnet des champs
- ⇒ Journal des sorties et des pâtures (jusqu'à 3 jours avant le contrôle)
- ⇒ Journal des traitements vétérinaires (jusqu'au jour du contrôle)
- ⇒ Trafic des bovins, équidés, ovins et caprins AGATE (début de la reconversion jusqu'au jour du contrôle)
- ⇒ Données de l'exploitation (recensement 2021)
- ⇒ Exploitations soumises à bilan : Calculateur UGB, 01.01.2020-31.12.2020 (AGATE), Extrait HODUFLU 2020, bilan de fumure 2020 et bilan fourrager (PLVH) 2020 le cas échéant
- ⇒ Autodéclaration biodiversité 2021 (Bio Suisse)
- ⇒ Bulletins de livraison et quittances

1. Généralités		Documents
<input type="checkbox"/>	Registre des parcelles et plan des parcelles avec surfaces de promotion de la biodiversité disponibles Surfaces reprises/cédées saisies	Propres enregistrements
<input type="checkbox"/>	Culture maraîchère uniquement : registre des cultures détaillé disponible, y compris surfaces cédées/reprises et facteurs de correction N/P	Propres enregistrements
<input type="checkbox"/>	Contrats de collaboration disponibles -> Contrats d'élevage, communauté d'exploitation, communauté PER, etc.	Propres docs
<input type="checkbox"/>	Enregistrements PER disponibles -> Enregistrements en ligne dans « <a href="http://inspectanet.ch">inspectanet</a> » de bio.inspecta ou -> Enregistrements tels que carnet des prés/carnet des champs ou -> Enregistrements propres équivalents Remarque : les enregistrements comprennent fumure, protection phytosanitaire (produit, date et quantité d'utilisation), récolte ainsi que, pour les grandes cultures, les indications relatives aux variétés, à la rotation des cultures et au traitement du sol)	Propres enregistrements
<input type="checkbox"/>	Formulaire « Intrans » (fourrage, produits phytosanitaire et semences) rempli <u>dès le début de la reconversion</u> -> Justificatifs et bulletins de livraison disponibles -> <a href="#">Autorisations exceptionnelles sollicitées préalablement</a> disponibles Remarque: cultures d'hiver semées <u>avant le début de la reconversion</u> : attestation de culture bio conforme à partir des semilles (tenir à disposition les justificatifs des semences)	<a href="#">Intrans</a> , propres documents
<input type="checkbox"/>	Rapport sur la rotation des cultures rempli ou enregistrements équivalents	<a href="#">Rapport sur la rotation</a> ou propres docu.
<input type="checkbox"/>	Autodéclaration biodiversité (uniquement exploitations avec SAU supérieure à 2 ha) -> Autodéclaration sous <a href="http://www.bio-diversitaet.ch">www.bio-diversitaet.ch</a> remplie/actualisée -> Résumé imprimé en vue du contrôle Complément d'information : Bio Suisse, tél. 061 204 66 38 ou e-mail : <a href="mailto:biodiversitaet@bio-suisse.ch">biodiversitaet@bio-suisse.ch</a>	Résumé biodiversité
<input type="checkbox"/>	En présence d'ouvriers ne faisant pas partie de la famille : -> Autodéclaration Exigences sociales actualisée Modèle : <a href="https://www.bio-suisse.ch/fr/exigencessociales3.php">https://www.bio-suisse.ch/fr/exigencessociales3.php</a>	Documents Bio Suisse
2. Production animale		Documents
<input type="checkbox"/>	Journaux des sorties et des pâtures disponibles pour tous les animaux et actualisés jusqu'à 3 jours avant le contrôle	<a href="#">Journaux des sorties et des pâtures</a>

<input type="checkbox"/>	Trafic des animaux : -> Bovins, équidés, ovins et caprins : extrait BDTA imprimé, comprenant le trafic des animaux depuis le début de la reconversion (Mon AGATE-> Trafic des animaux (BDTA) -> Cliquez sur votre rôle -> Exploitation -> Bovins/Équidés/Ovins/Caprins -> Cheptel -> Liste thématique: choisir « Trafic des animaux » -> date: début de la reconversion jusqu'au contrôle actuel -> Afficher le rapport) -> Autres animaux : formulaire Registre animal ou propres enregistrements	<a href="#">Extrait BDTA, Registre animal</a> , propres documents
<input type="checkbox"/>	Uniquement en cas d'achat d'animaux, <u>dès le début de la reconversion</u> : -> Documents d'accompagnement, certificats de l'exploitation d'origine pour l'achat d'animaux bio -> Documents d'accompagnement, autorisation exceptionnelle pour l'achat d'animaux non bio	Propres docs
<input type="checkbox"/>	Volailles : attestation e-mail de la banque de données Volailles pour l'achat de poulettes	Propres docs
<input type="checkbox"/>	Attestation d'affiliation obligatoire à une organisation laitière bio 2021	Propres docs
<input type="checkbox"/>	Journal des traitements vétérinaires rempli, y compris saisie du double délai d'attente -> Tubes de tarissement : analyse bactériologique du lait avant l'utilisation des tubes de tarissement disponible et antibiogramme ->Utilisation <a href="#">d'antibiotiques critiques selon la liste Bio Suisse</a> : antibiogramme disponible	<a href="#">Journal des traitements vét.</a> Propres documents
<input type="checkbox"/>	Uniquement si des médicaments sont stockés dans l'exploitation : -> L'inventaire des traitements vétérinaires est rempli -> La convention avec le vétérinaire signée	<a href="#">Inventaire des traitements vétérinaires</a>
<input type="checkbox"/>	Achats/ventes de fourrages saisis -> Bulletins de livraison, quittances et justificatifs disponibles -> Autorisations exceptionnelles disponibles pour les aliments fourragers ne figurant pas sur la Liste des intrants ou les aliments fourragers conventionnels -> Les aliments complémentaires spéciaux prescrits par le vétérinaire nécessitent une autorisation exceptionnelle du FiBL	<a href="#">Intrants</a> , propres documents
<input type="checkbox"/>	Exploitations avec PLVH (production de lait ou de viande basée sur les herbages) : -> Bilan fourrager valable (bilan PLVH) disponible pour l'année civile 2020  Si l'affouragement en 2020 de tous les animaux consommant du fourrage grossier s'est fait <u>exclusivement</u> avec des fourrages provenant des prairies et pâturages propres, il n'y a pas besoin de bilan PLVH.	<a href="#">Bilan PLVH</a>
<b>3. Fumure / Bilan de fumure / Protection phytosanitaire</b>		<b>Documents</b>
<input type="checkbox"/>	<a href="#">Bilan de fumure valable</a> (Suisse-Bilanz) disponible pour l'année civile 2020. Un bilan de fumure est nécessaire si : -> Des engrais azotés et/ou phosphorés ont été importés en 2020 et/ou -> La charge maximale en bétail (UGBF/ha) a été dépassée en 2020 2,0 UGBF/ha en zone de plaine / 1,6 UGBF/ha en zone de collines 1,4 UGBF /ha en zone de montagne I / 1,1 UGBF/ha en zone de montagne II 0,9 UGBF/ha en zone de montagne III/0,8 UGBF/ha en zone de montagne IV Remarque : la charge en bétail et la charge maximale en bétail de votre exploitation sont consignées dans le relevé cantonal d'exploitation, avec les données pour 2021. bio.inspecta ne calcule les bilans de fumure import/export ainsi que les bilans avec correction linéaire que si la confirmation du canton est jointe. bio.inspecta ne calcule pas les bilans de fumure des expl. avec installation de biogaz, des expl. maraîchères ainsi que des communautés d'exploitation.	<a href="#">Suisse-Bilanz</a>
<input type="checkbox"/>	Uniquement pour les exploitations soumises à bilan de fumure : -> Données d'exploitation, recensement début 2021 avec les données relatives aux animaux 2020 -> Impression calculateur UGB d'AGATE pour l'année 2020 (AGATE -> Calculateur UGB -> Calculateur UGB PN -> Date du : 1.1.2020 -> Date au : 31.12.2020)	Relevé d'exploitation, <a href="#">calculateur UGB</a>
<input type="checkbox"/>	Uniquement pour les exploitations soumises à bilan de fumure (Charge en bétail dépassée et/ou engrais N ou P importés dans l'exploitation) : -> Analyses de terre pour toutes les parcelles/unités d'exploitation de plus de 1 ha remontant au maximum à 10 ans (recommandation culture maraîchère : au max. 4 ans) -> Exceptions : surfaces où la fumure est interdite, prairies peu intensives et pâturages permanents	Analyses de terre

<input type="checkbox"/>	Reprise/cession d'engrais et de paille remplie <u>dès le début de la reconversion</u> -> Justificatifs et bulletins de livraison pour engrais du commerce et intrants disponibles -> Autorisations exceptionnelles pour les intrants ne figurant pas dans la Liste des intrants	Propres docs
<input type="checkbox"/>	Reprise/cession d'engrais de ferme : -> Bilan annuel HODUFLU 2020 imprimé -> Echange avec exploitation bio : certificat bio imprimé -> Echange avec exploitation PER : attestation PER, accusé du label imprimés et <a href="#">extrait de la bourse bio</a> imprimé (preuve de non-disponibilité) -> Autres exploitations : certificat aliments sans OGM, <a href="#">extrait de la bourse bio</a> imprimé (preuve de non-disponibilité)	<a href="#">Reprise/cession d'engrais et de paille</a> , <a href="#">Extrait HODUFLU</a> , <a href="#">Certificats bio</a> Propres docs
<input type="checkbox"/>	En cas de reprise/cession d'engrais de ferme via une installation de biogaz : -> Contrat de reprise ou de cession d'engrais de ferme entre l'expéditeur et le destinataire (exploitations bio)	Propres docs
<input type="checkbox"/>	Protection phytosanitaire : Test pulvérisateur ne remontant pas à plus de trois ans (4 ans jusqu'en 2020)	<a href="#">Test pulvérisateur</a>
<b>4. Transformation fermière/en sous-traitance</b>		<b>Documents</b>
<input type="checkbox"/>	-> Journal de transformation actualisé pour tous les produits -> Recettes et étiquettes complètes et actualisées -> Certificats ou quittances/bulletins de livraison pour ingrédients achetés et attestations OGM disponibles -> Si vente à grossiste/magasins : Bulletins de livraisons/factures des produits vendus Modèles de documents : voir <a href="http://www.bio-inspecta.ch">www.bio-inspecta.ch</a> → Documents → Agriculture	<a href="#">Journal de transformation</a> , <a href="#">Recettes</a> , propres docs
<input type="checkbox"/>	Analyse des salmonelles disponible pour les exploitations avec vente d'œufs -> Un rapport d'analyse pour les poulettes achetées -> Un rapport d'analyse annuel pour moins de 50 poules pondeuses -> Un rapport d'analyse semestriel pour plus de 50 poules pondeuses Compléments d'information : Institut de bactériologie vétérinaire, tél. 044 635 86 01 ou laboratoire cantonal	Propres docs
<input type="checkbox"/>	-> Contrats pour la transformation à façon pour sous-traitants <u>non</u> certifiés ou -> Certificats et liste des produits pour les sous-traitants certifiés Les moulins céréaliers et les caves doivent toujours être certifiés. Un contrat pour la transformation n'est pas valable dans ce cas-là.	<a href="#">Contrat</a> , <a href="#">certificats</a> , <a href="#">Liste des produits</a>
<b>5. Demeter</b>		
<input type="checkbox"/>	<u>Demeter (obligatoire) :</u> -> Déclaration du chef d'exploitation -> Autodéclaration «Préparations» -> La confirmation pour l'annonce du chiffre d'affaire <u>Demeter (le cas échéant) :</u> -> <a href="#">Formulaire d'aperçu d'exploitation</a> pour l'emploi d'antibiotique chez les animaux de rente -> <a href="#">Journal des traitements</a> pour un seul animal (seulement si emploi d'antibiotiques) -> <a href="#">Contrat de transformation</a> à façon Demeter -> Formulaire de confirmation production de céréales fourragères (seulement porcs / volaille) -> <a href="#">Liste de céréales fourragères couvertes par des contrats</a> (seulement porcs / volaille) -> Frères coqs: Contrat avec une exploitation d'engraissement Demeter	Docs Demeter
<b>6. Viticulture et/ou contrôle de cave</b>		
<input type="checkbox"/>	<u>Viticulture :</u> -> Statistique du cuivre <u>Contrôle de cave :</u> -> Rapport de vendange -> «Carte comptable» CFCV remplie -> Journal de cave et inventaire -> liste d'assortiment actuelle (cf également chap. 4 Transformation fermière) -> Certificat de la cave en cas de vinification externe	<a href="#">Statistique du cuivre</a> , <a href="#">Vendanges</a> , <a href="#">carte comptable</a> , <a href="#">Journal de cave</a> , <a href="#">Liste d'assortiment</a> , <a href="#">Certificat de cave</a>

### Profitez de notre Hotline et de notre site Web

Nous répondrons volontiers à vos questions ou suggestions concernant la préparation et la mise en œuvre du contrôle bio via notre Hotline. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

⇒ Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Hotline Etagnières (français) : **021 552 29 00**

Votre requête par e-mail : [romandie@bio-inspecta.ch](mailto:romandie@bio-inspecta.ch)

⇒ Vous trouverez également de la documentation et les formulaires utiles pour le contrôle bio sous : [www.bio-inspecta.ch](http://www.bio-inspecta.ch) ⇒ Documents ⇒ Agriculture